

École municipale de gymnastique de Petite-Forêt

©conçu et réalisé par le service communication de Petite-Forêt/CBlas



SAISON

DOSSIER D'INSCRIPTION

2018-2019

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier remis au secrétariat le

Documents fournis :

- Dossier d'inscription complet
- Certificat médical

Cotisation :

Montant :€

Mode de règlement :

- Chèque (à l'ordre du Trésor public)
- Espèces

Attention en cas de non paiement avant le 17/11/2018 , la cotisation passera sur les tarifs 2019.

Observation(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

I - LE RESPONSABLE LÉGAL :

Parent 1 :

Madame Monsieur Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Domicile



travail

Courriel :

Parent 2 :

Madame Monsieur Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Domicile



travail

Courriel :

II - L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Adresse : (si différente des parents)
.....

Code postal : Ville :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : Fille Garçon



n° téléphone de l'enfant

III-PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Si différent des ou du responsable légal

Contact 1 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Domicile



.....



travail

Contact 2 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Domicile



.....



travail

IV-LES AUTORISATIONS :

➤ Autorisez-vous votre enfant à rentrer seul après le cours ? Oui Non

➤ Autorisez-vous le transport de votre enfant au service des urgences du Centre hospitalier de Valenciennes ? Oui Non

Si non, quel établissement :

➤ Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Municipale de Gymnastique de Petite-Forêt et m'engage à le faire respecter par mon enfant :

➤ Déclare sur l'honneur, exacts les renseignements et documents fournis, et confirme mon souhait d'inscrire mon enfant à l'Ecole Municipale de Gymnastique de Petite-Forêt.

Fait à Le

Signature du ou des représentant(s) légal (aux) ou tuteur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

École municipale de gymnastique de Petite-Forêt

HORAIRES

↳ **MARDI de 17h30 à 19h**
Pour les enfants de 8, 9 et 10 ans

↳ **MERCREDI de 13h30 à 14h50**
Pour les enfants de 6 et 7 ans

↳ **MERCREDI de 15h00 à 15h50**
Pour les enfants de 5 ans

↳ **MERCREDI de 16h00 à 16h50**
Pour les enfants de 3 et 4 ans

↳ **JEUDI de 17h30 à 19h**
Pour les enfants de 11 ans et plus

COTISATIONS ANNUELLES

Pour les habitants de Petite-Forêt:
54€85 puis 43€88 à partir du 2^{ème} enfant

Pour les extérieurs 1 *

82€30 puis 65€84 à partir du 2^{ème} enfant

Pour les extérieurs 2 **

109€75 puis 87€80 à partir du 2^{ème} enfant

*Grands-parents habitant à Petite-Forêt

**Aucune attache à Petite-Forêt

Service des Sports de Petite-Forêt
34 rue Jean Jaurès
59494 Petite-Forêt

Responsable : Christelle RAUX

Secrétaire/régisseur : Sabine LEFEBVRE

Entraîneurs : Marie-Hélène BOURDON / Vincent DUSSART/Christophe MORIAMEZ

Téléphone : 03/27/47/84/04

secretariat-sports@mairie-petiteforet.fr

Règlement intérieur de l'école municipale de gymnastique de Petite-Forêt

Article 1

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après le dépôt de toutes les pièces :

- Le dossier d'inscription complet.
- Un certificat médical récent pour pratique de gymnastique en entraînement.
- La cotisation.

Article 2

Les objectifs de l'école de gymnastique :

- L'enseignement de la gymnastique.
- Le développement psychomoteur.
- L'acquisition du schéma corporel.
- L'épanouissement de chacun.
- Le développement de la volonté.

Article 3

Peuvent faire partie de l'école de gymnastique, les jeunes (garçons et filles) dès l'âge de 3 ans et scolarisés, habitant Petite-Forêt ou ses environs.

Article 4

Charte de l'école de gymnastique :

- Possibilité d'une période d'essai de 2 séances. Après celles-ci, le dossier complet et la cotisation devront être remis au régisseur de l'école sous peine de voir l'enfant refusé au cours.
- L'enfant s'engage à venir avec une tenue de sport appropriée et s'engage à respecter les horaires, sous peine d'exclusion temporaire des cours de gymnastique.
- L'enfant s'engage à respecter une certaine discipline, les éducateurs sportifs, les autres enfants, les règles de sécurité et le matériel.
- Tout gymnaste ne sera pris en charge que 5 minutes avant et après chaque séance.
- L'école de gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident hors horaires et pour des enfants non affiliés.
- Les frais d'inscription et d'assurance sont compris dans la cotisation.
- Le dépôt du dossier complet et de la cotisation sont définitifs aucun remboursement ne sera effectué.

Le service des sports

03/27/47/84/04

* À la fin des 2 séances, les éducateurs sportifs vous informeront des possibilités de votre enfant à suivre le cours.